

Dans le cadre de l'émission Envoyé spécial diffusée ce soir sur France 2, Citeo réaffirme la recyclabilité des emballages fibreux et gobelets cartonnés correctement triés

Leur recyclabilité fait l'objet de plusieurs avis positifs du CEREC (Comité d'Evaluation de la Recyclabilité des Emballages papier-Carton), comité d'expertise technique délivrant des avis sur la recyclabilité des emballages en papier et carton. Ces avis concernent aussi bien la composition des gobelets que l'impact des résidus alimentaires de ces emballages.

- http://www.cerec-emballages.fr/opencms/export/sites/cerec/fr/data/documents/avis/945_AT61-Gobelet_McDo.pdf
- http://www.cerec-emballages.fr/opencms/export/sites/cerec/fr/data/documents/avis_generaux/AG2-souillure_alimentaire.pdf

Citeo regrette que le reportage n'ait pas donné la parole à des centres de tri qui intègrent ces emballages dans leur process.

Via Citeo, la restauration rapide contribue au financement du tri et du recyclage en France pour l'ensemble de ses emballages et papiers mis sur le marché et consommés en salle et hors salle.

Au-delà, Citeo a mené une expérimentation de deux ans avec McDonald's pour mettre en place un dispositif de tri en restaurant, intégrant le suivi des tonnes recyclées. Cette expérimentation a permis l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques diffusé à l'ensemble de la profession.

- http://www.ecoemballages.fr/sites/default/files/guide_eco-emballages_restaurerapide_2017.pdf

A propos de Citeo

Citeo permet à ses clients – entreprises de l'industrie, du commerce, de la distribution et des services de grande consommation – de mieux concevoir et recycler leurs emballages et papiers.

Issue du rapprochement entre Eco-Emballages et Ecofolio, Citeo est agréée pour gérer la « responsabilité élargie de producteur » de ses clients, leur offre des solutions d'éco-conception, sensibilise les consommateurs au geste de tri, finance la collecte, le tri et le recyclage des emballages et papiers et investit en R&D en faveur de l'économie circulaire (CA de 744 M€ en 2017).

Après 25 ans d'engagement auprès de ses entreprises clientes, 68% des emballages et 57,6% des papiers sont recyclés, grâce au tri des Français devenu le 1er geste citoyen.

Agissant pour faire advenir une véritable économie de la ressource en France, Citeo s'est fixé 3 priorités : simplifier le geste de tri pour permettre à tous les Français de trier tous leurs emballages et papiers d'ici 2022 ; innover pour inventer les nouveaux matériaux, technologies de recyclage, solutions de collecte et débouchés ; réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers en accompagnant les entreprises dans la généralisation de l'éco-conception.

Contact Presse

Olivia Retali

olivia.retali@citeo.com

01 81 69 05 83 / 06 42 82 81 74